



Dernier vivant succession grand-père maternel

Par **Noalise**, le **09/03/2010** à **10:11**

Bonjour, j'ai environ 9 ans mon grand-père maternel est décédé. Ma gran-mère étant elle-même décédée, elle a reçue à son adresse un courrier émanant d'un notaire du Maroc à Casablanca. Ce dernier lui demandait de prendre contact avec lui concernant l'héritage de son mari. Ils étaient séparés mais non divorcés. C'est donc à ma maman qu'il aurait dû s'adresser. Cette dernière est également décédée un an après. Il ne reste plus que moi. Le problème c'est que je ne possède aucun document, ni coordonnées de ce notaire. Comment puis-je procéder pour me renseigner et y a-t-il prescription? La demi-soeur de ma maman qui n'était pas la fille de mon grand-père avait à l'époque récupéré ces documents (courrier). Peut-elle bénéficier ou a-t-elle pu s'occuper de cela n'ayant rien à voir avec mon grand-père. A-t-elle pu faire des faux et si tel est le cas puis-je me retourner contre elle? Merci d'avance. Noa